



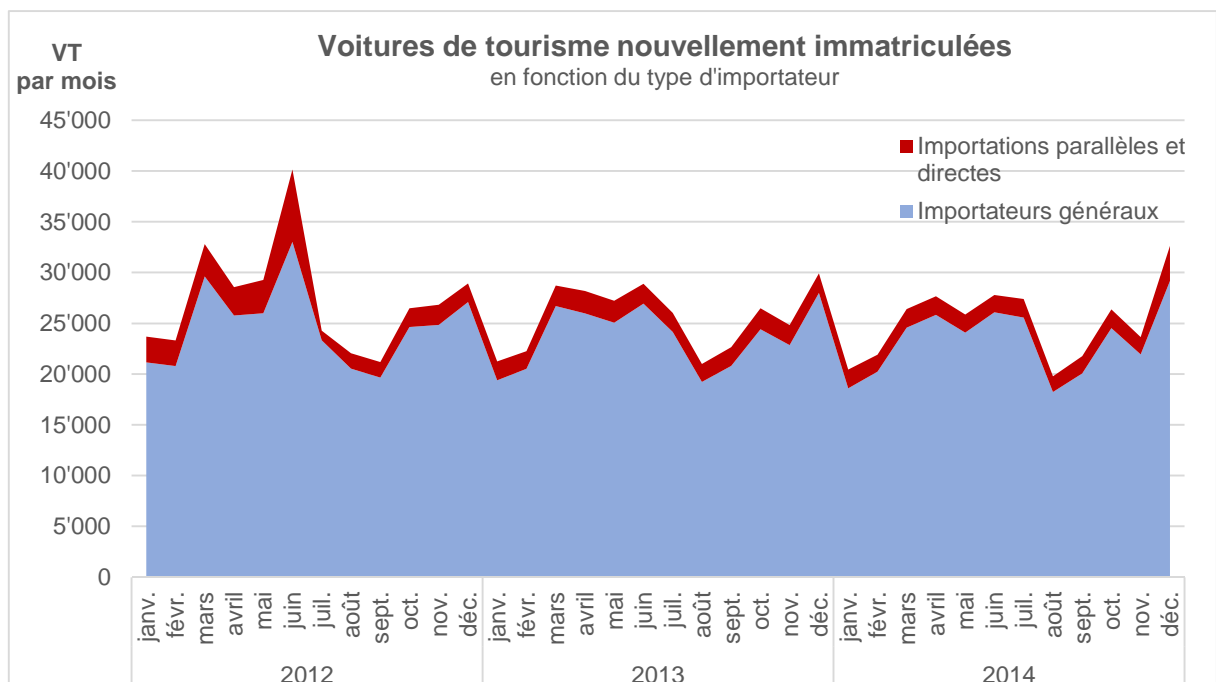
## Fiche d'information

### Mise en œuvre des prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme en 2014

#### Voitures de tourisme nouvellement immatriculées et émissions de CO<sub>2</sub>

En 2014, près de 305'000 voitures de tourisme ont été immatriculées pour la première fois en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Les prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> s'appliquent aussi aux voitures de tourisme qui ont été immatriculées à l'étranger pour la première fois moins de six mois avant leur déclaration en douane suisse.

Le graphique suivant illustre la répartition mensuelle des immatriculations de voitures de tourisme pendant les années 2012 à 2014.

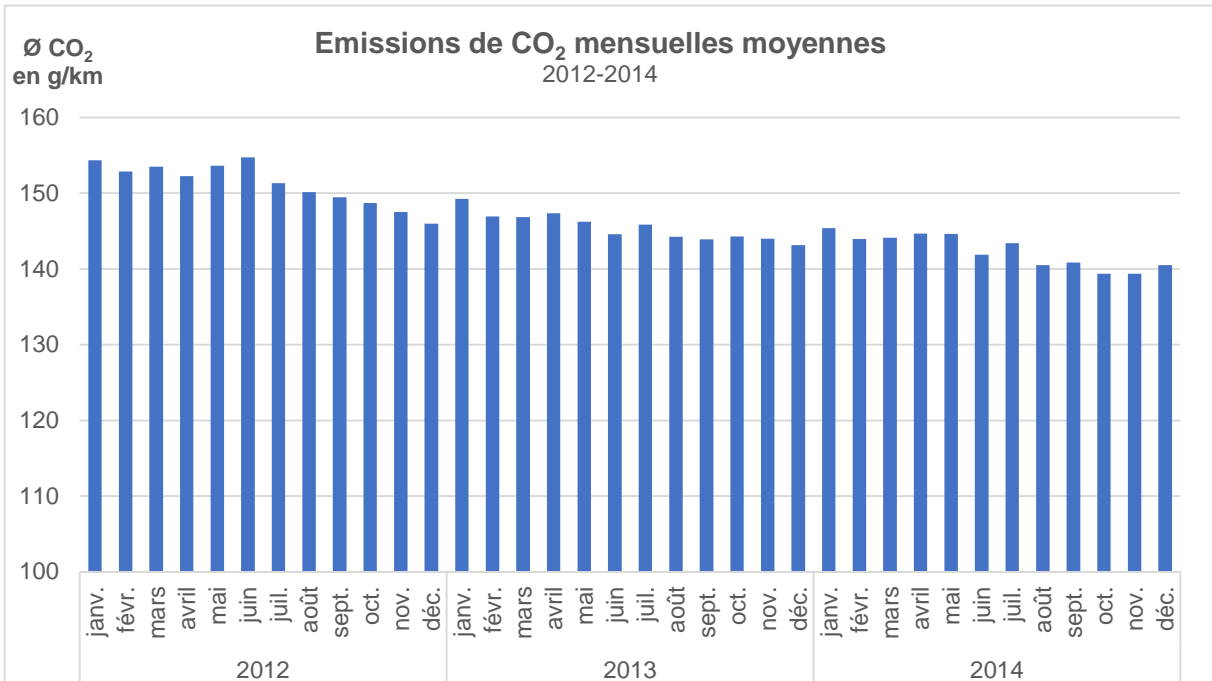


Source des données: OFROU

En 2012, les fortes fluctuations des immatriculations totales et des parts de marché des voitures de tourisme issues de l'importation parallèle ou de l'importation directe s'expliquent notamment par les effets transitoires découlant de l'introduction des prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Depuis le quatrième trimestre 2012, la part de marché mensuelle des importateurs directs et des importateurs parallèles a évolué de manière relativement constante et s'est stabilisée à plus de 7%.

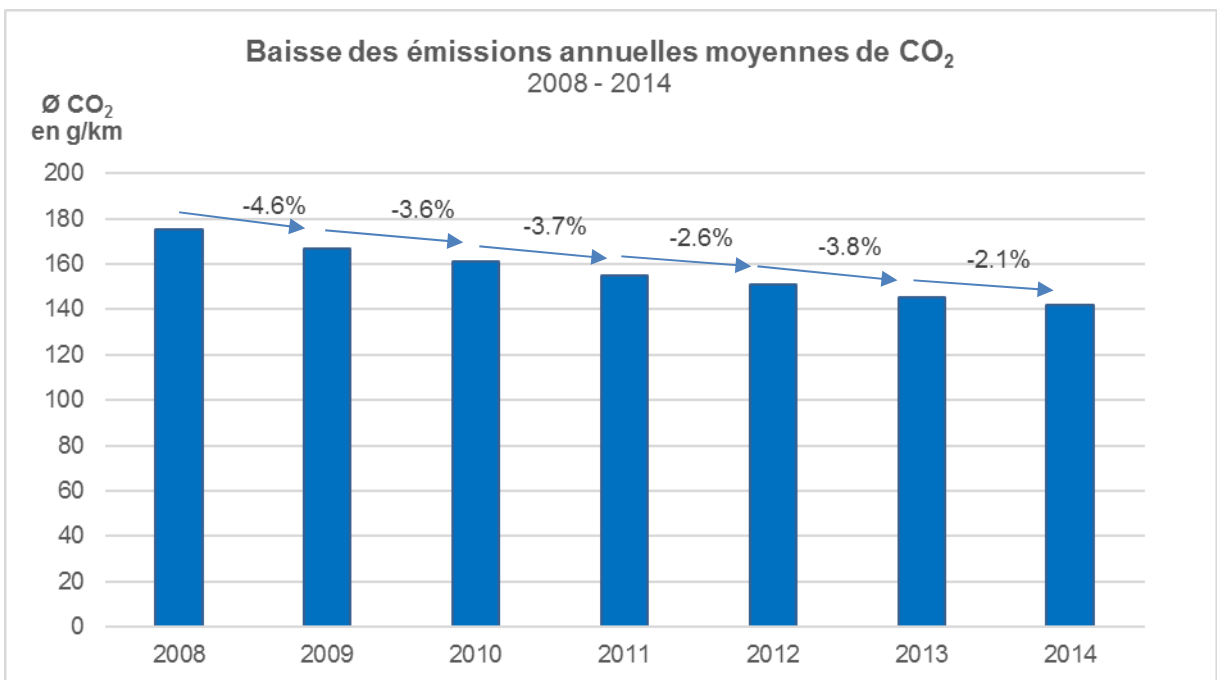


Le graphique suivant illustre l'évolution mensuelle des émissions de CO<sub>2</sub> des nouvelles voitures de tourisme pendant les années 2012 à 2014. On observe une baisse des émissions de CO<sub>2</sub> spécifiques.



Source des données: OFROU

Les émissions de CO<sub>2</sub> spécifiques sont ainsi passées de 175 g/km en 2008 à 142 g/km en 2014, soit une baisse totale de près de 19%. Pendant cette période, on observe une baisse annuelle moyenne de 3,4%.



Source des données: OFROU



En 2014, seuls les 80% du parc de véhicules neufs présentant les émissions de CO<sub>2</sub> les plus faibles pouvaient faire l'objet de sanctions. Cette part passe pour la première fois à 100% en 2015. Le tableau suivant montre les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> de différentes parts du parc de véhicules en 2014 et ainsi l'atteinte de l'objectif intermédiaire (130 g CO<sub>2</sub>/km). Avec 128 g CO<sub>2</sub>/km, 80% des voitures de tourisme présentant les émissions les plus faibles, soumises aux prescriptions, obtiennent une valeur légèrement inférieure à la valeur cible.

Part du parc de véhicules	Emissions moyennes (g CO <sub>2</sub> /km)
80%	128
100%	142

Source des données: OFROU

## Importateurs de voitures de tourisme

Tous les importateurs souhaitant procéder au décompte global de l'ensemble des voitures de tourisme nouvellement immatriculées doivent être enregistrés auprès de l'OFEN en tant que grand importateur. En 2014, 94 grands importateurs étaient annoncés auprès de l'OFEN. Les importateurs se répartissent dans les catégories suivantes:

- 78 importateurs individuels, 16 groupements
- 23 importateurs généraux, 71 importateurs parallèles

Les 10 plus grands importateurs totalisaient près de 81% des immatriculations de véhicules en 2014. Sur 94 grands importateurs enregistrés, 82 n'ont dû s'acquitter d'aucune sanction pour les véhicules immatriculés en 2014.

Au total, les objectifs pour petits constructeurs et pour constructeurs de niche ont été pris en compte pour environ 14'800 véhicules. En lieu et place d'un objectif dépendant du poids, le calcul se fonde, pour ces véhicules, sur une valeur-cible fixe selon la liste des objectifs spécifiques applicable pour 2014. Les «supercrédits» (surpondération des véhicules très efficaces) ont concerné environ 2'600 véhicules dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont inférieures à 50 g/km. Avec 1'600 immatriculations, les véhicules à propulsion électrique sont les plus représentés dans cette catégorie.

## Montants des sanctions et frais d'exécution

Au cours de l'année de référence 2014, environ 305'000 véhicules immatriculés avaient l'obligation de satisfaire aux prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> et ont fait l'objet d'un contrôle en ce sens. Les tableaux suivants donnent un aperçu chiffré des sanctions prélevées et des frais d'exécution.

	Grands importateurs	Petits importateurs	Total
Voitures de tourisme contrôlées	303'300	1'700	305'000
Recettes	CHF 130'000	CHF 1'537'000	CHF 1'667'000
Coûts	CHF 585'000	CHF 708'000	CHF 1'293'000
<b>Recettes nettes</b>	<b>CHF -455'000</b>	<b>CHF 829'000</b>	<b>CHF 374'000</b>



Les recettes nettes d'un montant total de près de 374'000 francs sont réparties entre la Suisse et le Liechtenstein, dont la part est de 6'000 francs. Le montant de 368'000 francs attribué à la Suisse est versé au fonds d'infrastructure. La répartition des coûts et des recettes entre la Suisse et le Liechtenstein (FL) pour 2014 est détaillée ci-dessous.

	<b>FL</b>	<b>CH</b>	<b>Total</b>
Voitures de tourisme contrôlées	1'800	303'200	305'000
Recettes	CHF 33'000	CHF 1'634'000	CHF 1'667'000
Coûts	CHF 27'000	CHF 1'266'000	CHF 1'293'000
<b>Recettes nettes</b>	<b>CHF 6'000</b>	<b>CHF 368'000</b>	<b>CHF 374'000</b>